



#### • La Biomasse :

Sur Epinal, il s'agit de bois énergie en provenance des forêts voisines dans un rayon de 50 à 100 km, ensuite livré sous forme de plaquettes de quelques centimètres.

#### • La Cogénération :

Production simultanée d'électricité et de chaleur à partir d'une même énergie primaire, au sein de la même installation : la production d'électricité dégage une grande quantité de chaleur habituellement inutilisée, qui est ici valorisée.

#### • Une Délégation de Service Public (DSP) :

Contrat public dans lequel la Ville confie la gestion du service public de production et distribution de la chaleur à un délégataire, public ou privé.

#### • Un Réseau de chaleur :

Système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, qui dessert plusieurs usagers. Il comprend une ou plusieurs unités de production, un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par de l'eau chaude et un ensemble de sous stations d'échange à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire qui délivre la chaleur au pied des bâtiments des abonnés.



**Nous nous engageons  
à établir une communication  
renforcée auprès des abonnés  
et usagers.**

Contactez-nous :  
au 0811 20 30 33  
ou rendez-vous  
sur [rezomee.fr/epinal/epinal-energies-](http://rezomee.fr/epinal/epinal-energies-)



**Épinal,  
Une énergie  
verte et locale  
au cœur de  
votre ville**

# Les avantages de votre réseau de chaleur



## Un chauffage respectueux de l'environnement

Le réseau de chaleur est un mode de chauffage vertueux, qui utilise des sources d'énergies renouvelables et locales, comme la biomasse et le gaz. Ici, il évite chaque année l'émission de **21 265 tonnes de CO<sub>2</sub>**. Les chaufferies bois installées par Épinal Énergies & Environnement permettent d'éviter l'utilisation de 89 000 MWh d'énergie fossile et de répondre à plus de **85 % des besoins énergétiques** de la ville.



## Une énergie verte à prix stable et avantageux

L'utilisation massive d'énergies renouvelables permet de sécuriser une cinquantaine d'emplois dans le bassin et apporte un gage de stabilité et d'économies, tout en optimisant la performance énergétique de la production de chaleur et d'électricité.

Les bâtiments raccordés (logements sociaux, bâtiments communaux, groupes scolaires, établissements de santé) bénéficient ainsi d'une continuité de fourniture de chaleur tout au long de l'année.



## Comment l'énergie parvient-elle jusqu'à vous ?

La cogénération biomasse de Razimont et les chaudières bois du Plateau de la Justice et de la Colombière **fournissent 85 % de l'énergie consommée**. L'eau chaude (105°) est acheminée vers les usagers abonnés par un réseau de canalisations enterrées. La chaleur est délivrée en pied de bâtiment par l'intermédiaire de **150 sous-stations d'échange**. Après avoir délivré sa chaleur, l'eau retourne vers la chaufferie pour y être réchauffée.

## Exemples d'abonnés

- Ville d'Épinal,
- Communauté d'Agglomération d'Épinal,
- Région Grand-Est,
- OPHAE,
- Conseil Départemental,
- ESID,
- Piscine Olympique,
- Hôpital Durkheim,
- Centre hospitalier Ravenel,
- EHPAD Laufromont,
- Clinique Ligne Bleue,
- Universités de Lorraine,
- IUT Curien,
- École les Epinettes,
- Lycée Claude Gellée.

## L'historique du réseau :

- **1961** : Création du réseau sur le quartier de la Justice, alimenté au charbon et au gaz.
- **2001** : Construction du réseau Colombière et de sa chaufferie biomasse d'une puissance de 1,7 MW.
- **2008** : Crédit de la chaufferie biomasse de la Justice d'une puissance de 7 MW.
- **2010** : Extensions vers le quartier Voivre.
- **2015** : Crédit du réseau centre ville et passage en basse température du réseau.
- **2016** : Alimentation du réseau par la cogénération biomasse de Razimont.

## Le réseau d'Épinal en chiffres



**32 km**  
de réseau



**21 265**  
tonnes de CO<sub>2</sub>  
évitées par an



**85 %**  
d'Énergies  
renouvelables



L'équivalent de  
**9 000**  
**logements**  
desservis,

